

**inelys**

EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS

les  
**stats**  
**DE VOTRE SECTEUR**

**Garage**

2<sup>ème</sup> trimestre 2020

# L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

## Juridique

### Publication de la fiche « garage » par le ministère du Travail

Le ministère du Travail met à disposition des employeurs des fiches conseils relatives aux mesures de protection contre la Covid-19, dont la fiche « Garage ».

Source : Fiche Garage - Kit de lutte contre la COVID-19

### Aides à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants

Un décret modifie les conditions d'attribution et les montants des aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants.

Pour la période du 1er juin au 31 décembre 2020, le présent décret introduit les modifications suivantes :

- ▶ Le bonus pour les véhicules électriques de moins de 45 000 € est augmenté et un bonus de 2000€ est mis en place pour l'achat d'un véhicule hybride rechargeable ;
- ▶ Le plafond de revenu fiscal de référence par part permettant de bénéficier de conditions et de montants de prime plus favorables est relevé de 13 489 € à 18 000 € ;
- ▶ Le montant de la prime à la conversion est augmenté jusqu'à 3 000 € pour un véhicule thermique et jusqu'à 5000 € pour un véhicule électrique ou hybride rechargeable.
- ▶ Le périmètre des véhicules éligibles à la mise au rebut dans le cadre de la prime à la conversion est élargi aux véhicules classés Crit'Air 3 pour tous les bénéficiaires ;

A partir du 1er juin 2020, le présent décret introduit les modifications suivantes :

- ▶ Si une collectivité bonifie la prime à la conversion pour les personnes habitant ou travaillant dans les zones à faibles émissions, l'Etat doublera cette bonification, dans la limite de 1000 euros par prime ;
- ▶ Une prime est instaurée pour la transformation d'un véhicule à motorisation thermique en motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible ;
- ▶ Le montant du bonus pour l'achat d'un vélo à assistance électrique est identique au montant de l'aide attribuée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, dans la limite de 200 euros.

Source : Décret n° 2020-656 du 30 mai 2020, JORF n°0132 du 31 mai 2020, texte n°16

# L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

## Fiscal

### Exonération des subventions versées par le fonds de solidarité.

La loi de finances rectificative prévoit que les subventions versées par le fonds de solidarité sont exonérées d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu ainsi que de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle.

Source : Loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020

## Social

### Activité partielle : baisse de la prise en charge par l'Etat

Le montant de l'aide de l'Etat versée à l'employeur au titre de l'activité partielle est abaissé à 60 % du salaire brut du salarié (au lieu de 70 %) du 1er juin au 30 septembre 2020, sauf pour certains secteurs d'activité, notamment les hôtels et hébergements touristiques.

#### Sources :

Loi relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes, art. 1, I, 1°

Ordonnance n° 2020-770 du 24 juin 2020 relative à l'adaptation du taux horaire de l'allocation d'activité partielle

Décret n° 2020-810 du 29 juin 2020 portant modulation temporaire du taux horaire de l'allocation d'activité partielle

# L'ACTU DU SECTEUR

## Asicar simplifie la gestion des plannings de garagistes

L'agence digitale Asig-Tech lance Asicar, un logiciel dédié à la simplification de la gestion des plannings des garagistes.

Asicar est conçu avec des technologies de pointe afin de gérer :

- ▶ Les véhicules : lorsqu'un client prend rendez-vous, il suffit de compléter un formulaire pour l'ajouter automatiquement dans le calendrier en tant que voiture attendue. Le rendez-vous peut également être annulé, décalé ou retardé. Une fois l'opération terminée et validée, le véhicule apparaît dans l'onglet « prêt à livrer ». Dernière étape : la suppression du véhicule du planning.
- ▶ Les équipes : le logiciel permet d'ajouter, de modifier ou de supprimer des équipes (peinture, carrosserie, etc.), ainsi que les membres de ces équipes.
- ▶ Les véhicules de prêt : l'ensemble des véhicules est accessible et visible. Le logiciel permet de définir leur disponibilité, de choisir une date de retour et une heure, et enfin d'ajouter les informations sur le client.

Source : [Décision Atelier](#)

  
EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS